

N° 768
4 MARS 2017

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

FEMMES HOMMES POUR L'ÉGALITÉ



Si l'élection aux États-Unis d'un Président ne se cachant pas, voire même se vantant de son machisme, a provoqué commentaires et manifestations, l'appréhension de la question féministe dans la sphère politique française demeure bien discrète !

Pourtant, les candidats en campagne ont l'occasion comme jamais de se prononcer de façon forte sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Rien n'est jamais acquis et les conquêtes durement gagnées sont toujours susceptibles d'être remises en cause. En témoignent l'activisme des militants opposés à l'avortement, les comportements indignes de quelques-uns de nos parlementaires dans l'enceinte même

de l'Assemblée, le maintien des disparités en termes de carrières et de rémunérations.

Le SNES-FSU fait de la question de l'égalité femmes/hommes un combat politique qui irrigue l'ensemble de ses travaux et revendications. Les mesures obtenues en matière de carrière, en minorant la part des indemnités dans le salaire souvent défavorable aux femmes, en sont un exemple, de même que l'intégration de cette question dans les programmes d'enseignement et la formation des maîtres. C'est bien à l'échelle de toute la société que les problématiques se posent, une société que nous voulons plus juste, plus solidaire, développant les droits sociaux. C'est pourquoi le SNES-FSU appelle à participer activement le 8 mars à la journée internationale des luttes pour les droits des femmes.

■ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE

Rarement le contexte préélectoral n'aura comporté autant d'incertitudes. Les aléas des candidatures après les primaires de la droite et de la gauche gouvernementale, les affaires concernant le maintien de la candidature d'un François Fillon convoqué en vue d'une mise en examen, l'émergence d'un candidat comme Emmanuel Macron, prompt à se présenter comme renouvelant le personnel politique en passant sous silence son rôle au sein du gouvernement, tout contribue à laisser dans le désarroi de nombreux électeurs. Profitant de cette situation, le Front national travaille à conjuguer des forces sociales différentes, n'ayant pas peur des contradictions d'un programme incohérent mais instrumentalisant toutes les peurs et l'insécurité sociale engendrée par des années de politiques libérales. Les associations qui œuvrent dans les municipalités dirigées par le FN connaissent bien, elles, la réalité du programme social de ce parti !

Conscients de la situation, la FSU et le SNES qui ont fait du combat contre l'extrême droite une ligne de force permanente de leur activité entendent montrer la réalité des propositions du FN sur l'école et la Fonction publique, l'essence non démocratique de ce parti qui récuse la séparation des pouvoirs, attaque à ce titre la justice, fait peser des menaces sur le droit syndical, les solidarités, les droits sociaux.

Nos professions qui savent se mobiliser pour assurer le droit à l'éducation de tous les jeunes quelle que soit leur nationalité, qui restent forte- **Suite page 2** >>>

LE 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

STOP À 15 H 40 !

En France, encore aujourd'hui, les femmes sont payées 26 % de moins que les hommes à poste équivalent. Comme si elles arrêtaient chaque jour d'être payées à 15 h 40.

CETTE SEMAINE 3

- 8 MARS : OBJECTIF ÉGALITÉ
- SITE « BONNENOTE »
- FONCTION PUBLIQUE : AVIS DU CESE

ENJEUX 4-5

- LE FN ET L'ÉCOLE
- LES RETRAITÉS EN CAMPAGNE
- LE SNES-FSU S'ADRESSE AUX CANDIDATS
- SUIVI DE LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE
- RÉFORME DU LYCÉE : NULS EN MATHS ?
- COLLOQUE NATIONAL : LE LYCÉE POUR TOUTES ET TOUS

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- PROJET DE MOUVEMENT ET BUG MINISTÉRIEL
- HORS DE FRANCE
- CAPN DES AGRÉGÉS

SUR LE TERRAIN 7-8

- MOBILISATIONS RENTRÉE 2017
- VIOLENCES POLICIÈRES
- AFFECTATION AFFELNET
- USAGE DU TÉLÉPHONE EN CLASSE

CAHIER INTÉRIEUR

INTRA 2017

P. I à IV





»»» Suite de la page 1

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE

ment attachées aux principes de justice et d'égalité, résistent à la tentative d'entrisme du FN. C'est en développant une éducation de qualité pour tous, fondée sur l'acquisition de savoirs de haut niveau, en travaillant à la mixité sociale dans les établissements, la réduction des inégalités, en investissant dans les services publics que l'on fera barrage le plus efficacement aux idées d'extrême droite. Le sentiment de relégation d'une partie de la population, les violences policières dont sont trop souvent l'objet les jeunes des cités, contribuent au délitement du lien social. La FSU appelle avec d'autres, dans ce contexte, au rassemblement de toutes les forces progressistes dans la défense des services publics. Elle leur

propose la rédaction d'un appel, avec la majorité des fédérations de fonctionnaires, aux citoyens et usagers de la Fonction publique vilipendée par quelques candidats.

Quant au SNES-FSU, il rencontrera dans les prochains jours les principaux candidats à l'élection présidentielle, sauf le FN, et entend bien mener un travail de fond poursuivi durant la campagne des législatives pour faire avancer son projet éducatif, les demandes des personnels en matière de revalorisation et de conditions de travail. Il y a une urgence sociale dont doivent prendre la mesure ceux et celles qui aspirent à exercer le pouvoir.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

**MÊME POUR SARAH,
ENSEIGNANTE,
LES RISQUES DU QUOTIDIEN
NE MANQUENT
JAMAIS À L'APPEL.**

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO***

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**




ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES, Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

DROITS ET LIBERTÉS « SOYEZ LES BIENVENUS »



© Ajuntament Barcelona

C'est ce qu'ont clamé quelque 500 000 personnes samedi 18 février à Barcelone, pour réclamer que l'Espagne accueille « dès maintenant » les 16 000 réfugiés qu'elle s'était engagée à recevoir dès 2015 (1 100 arrivés). En 2016, 5 079 migrants sont morts en Méditerranée et déjà 272 décès sont à déplorer en 2017. Le défilé était organisé dans le cadre de la campagne initiée par la plateforme « Casa nostra casa vostra » (« Chez nous, c'est chez vous »). Le rassemblement était soutenu par la majorité des partis politiques, syndicats et entités en Catalogne. La maire de gauche, Ada Colau, venue saluer les manifestants s'est dite « fière d'une ville qui défend la vie et transforme la peur en espoir ».

■ **Marylène Cahouet**

CITOYEN-NES SOLIDAIRES EN PROCÈS

Des citoyen-nes sont poursuivi-es dans les Alpes-Maritimes et en Italie pour avoir aidé des réfugiés. Pierre-Alain Mannoni a été relaxé totalement et Cédric Herrou partiellement, ce qui n'empêche pas le parquet de Nice de faire appel. Un photographe attend aussi son délibéré à Nice. Il en va de même pour Félix Croft qui a été jugé de l'autre côté de la frontière. Huit autres citoyen-nes doivent encore passer en procès en avril et en mai. À chaque fois, plusieurs centaines de personnes se sont mobilisées tout au long de la journée, comme le 10 février dernier lors du délibéré de Cédric Herrou. La solidarité continue à s'organiser et des dizaines de citoyen-nes continuent d'affirmer qu'ils/elles aideront toujours les réfugiés. Pour manifester votre soutien, rendez-vous sur le site <https://www.habitatcitoyennete.fr/faire-don-a-lassociation-habitat-citoyennete>.

■ **Olivier Silam**

POURSUITE CONTRE LES SITES ANTI-IVG

Le délit d'entrave à l'IVG a été définitivement adopté par le Parlement le 15 février 2017. Le texte prévoit de pénaliser les sites de « désinformation » sur l'IVG qui cherchent, « dans un but dissuasif [...], à induire intentionnellement en erreur » les femmes s'informant sur l'avortement. Il s'agit d'une déclinaison numérique du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse créé en 1993 pour les « commandos » qui venaient perturber les établissements pratiquant l'avortement ou menacer les personnels hospitaliers. Mesure à saluer en ces temps où le droit à l'avortement est menacé un peu partout dans le monde, même s'il conviendrait d'y adjoindre la réouverture de nombreux centres d'IVG fermés.

■ **M. C.**

ÉDUCATION

8 MARS : OBJECTIF É-GA-LI-TÉ !

La journée internationale pour les droits des femmes est l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes reste un objectif à atteindre.

L'école, les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont un rôle fondamental à y jouer, en ce qu'ils et elles restent cantonnées à des rôles traditionnels. Les violences en milieu scolaire sont aussi générées par le sexisme : les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes relatives à leur comportement sexuel ou amoureux et 20 % d'entre elles déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire par souci de leur « réputation ».

SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ

Pourtant, les inégalités persistent, dans et hors la classe. Selon des études, les enseignant-es interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons (56 %) qu'avec les filles (44 %). L'orientation reste toujours très sexuée : les filles se concentrent sur un nombre de formations et de secteurs professionnels plus restreints, souvent moins prestigieux socialement et moins bien rémunérés, et ce malgré de meilleurs

résultats. Dans les programmes comme dans les manuels scolaires, l'importance des femmes est minorée et elles restent trop souvent cantonnées à des rôles traditionnels. Les violences en milieu scolaire sont aussi générées par le sexisme : les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes relatives à leur comportement sexuel ou amoureux et 20 % d'entre elles déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire par souci de leur « réputation ». Dans son récent rapport sur l'éducation, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes préconise de rendre systématique l'éducation à l'égalité dans la formation initiale des personnel-les de l'éducation, et d'améliorer grandement l'offre de formation continue, parce que les personnels sont les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité chez les élèves.

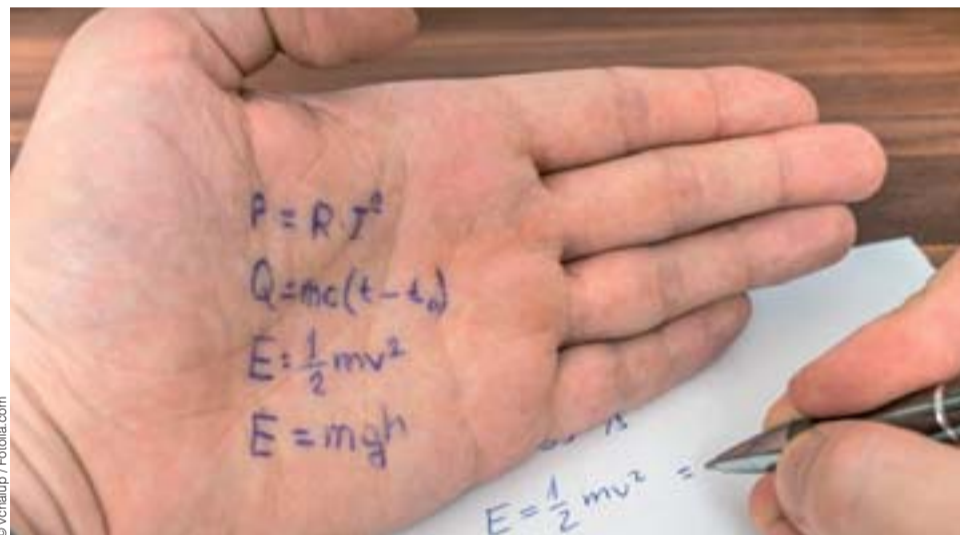
■ Aurélia Sarrasin



BONNES NOTES

DEVOIR D'HONNÊTÉTÉ

Les médias ont largement relayé la demande d'un syndicat lycéen de faire interdire le site « bonnote », sur lequel il est possible de commander un devoir donné à faire à la maison. L'interdiction est-elle la bonne solution ?



Au-delà de l'impossibilité de faire fermer un site domicilié à l'étranger, du coût du corrigé proposé (de 7 à 24 € la page selon les délais et le niveau), de l'honnêteté de la démarche consistant à apposer sa signature sur le travail de quelqu'un d'autre, c'est la question du sens des devoirs à la maison qui se pose. Les DM ne sont pas toujours notés. Quand ils le sont, façon de motiver les élèves ou bien de les aider à situer le travail fourni au regard des attendus, les notes ne comptent que peu ou pas dans la moyenne. L'intérêt d'une « bonne note » pour ce type de devoir est donc très limité.

UNE VALEUR D'ENTRAÎNEMENT

La fonction du devoir à la maison est avant tout de s'exercer, de prendre le temps, de vérifier la bonne compréhension d'une notion, d'une consigne ou d'une modalité de travail, de per-

mettre à l'élève de faire des erreurs qu'il sera possible ainsi de dépister et de rectifier. Que l'élève soit aidé, pourquoi pas ? Cela ne contredit pas l'objectif visé d'améliorer et de consolider des connaissances et des compétences. De même, il est parfois proposé de travailler les devoirs en groupe, en l'indiquant sur la copie. Que le devoir soit délégué à qui que ce soit ou recopié sur un corrigé en ligne ne présente aucun intérêt pour l'apprentissage. De plus, nous connaissons nos élèves et nous identifions facilement ce type de copies, qui n'ont d'intérêt ni pour le correcteur ni pour l'élève. Que faire face à cette incitation malhonnête à la tricherie ? Probablement dialoguer encore et encore avec les élèves et avec les parents, expliciter les attendus des devoirs donnés, dédramatiser de façon à rendre absurde « l'achat » de devoir.

■ Valérie Siphimalani

AVIS DU CESE

LA FONCTION PUBLIQUE À LA FRANÇAISE CONFORTÉE

Suite à la saisine du Premier ministre, le CESE⁽¹⁾ a rendu un avis intitulé « L'évolution de la Fonction publique et des principes qui la régissent » le 24 janvier 2017. Le texte fait sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent et l'intérêt général.

L'avis rappelle en effet clairement que si les fonctionnaires sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est parce que leurs missions, au service de l'intérêt général, sont spécifiques, le statut étant la meilleure forme pour répondre aux besoins fondamentaux de la société, qu'il s'agisse de cohésion et de justice sociale, de développement durable, de défi du numérique, de développement économique.

FONCTIONNAIRES ET CITOYENS

Le texte du CESE, consultable sur son site, fait des préconisations pour une meilleure prise en compte de l'expertise des personnels d'une part, des souhaits des usagers d'autre part. Ces deux axes sont importants : le premier pour lutter contre les dérives néomanagériales qui visent à nier les qualifications, à normaliser et uniformiser les métiers de la Fonction publique dans le but de dénier tout pouvoir d'agir à des professionnels qu'on préférerait « simples exécutants ». Le deuxième nécessite une réflexion approfondie sur la place des usagers. Force est de constater qu'ils vivent parfois comme arbitraires et injustes certaines décisions prises au nom de l'intérêt général. Il y a donc besoin de les associer davantage comme des acteurs des services publics participant à l'élaboration de leurs règles. Les recommandations de cet avis ne vont pas toutes dans le sens souhaité par la FSU, on aurait souhaité par exemple que, s'appuyant sur la défense du statut, des préconisations plus fortes contre le recours à la précarité soient faites. Mais l'essentiel n'est pas là. En ces temps de mise en cause des fonctionnaires,



accusés tantôt d'être budgétivores, tantôt privilégiés, le risque est grand que ceux-ci se découragent, perdent confiance et cessent de s'investir. Il est donc essentiel de leur affirmer la confiance de la société et de leur redonner confiance dans leurs missions. C'est précisément le mérite de cet avis qui, à rebours de certaines prises de position, redit la solidité des bases de la Fonction publique tout en pointant ses nécessaires évolutions pour faire face aux défis de son temps.

■ Benoît Teste

(1) Conseil économique, social et environnemental

7 mars : mobilisation dans la fonction publique hospitalière et territoriale

Dans la Fonction publique, un communiqué intersyndical (CGT, Solidaires, FO et FA-FP) soutient les actions et la grève le 7 mars dans la FPH et la FPT, pour la défense des services publics. Initiée par la Fonction publique hospitalière (suite à la mobilisation le 8 novembre de la FPH, contre les conditions de travail, le PLFSS et la loi Santé), cette journée était initialement axée sur la santé ; ensuite, elle s'est étendue à la territoriale, contre la réforme territoriale et la dégradation des services aux usagers qu'elle entraîne. Le SNUTER-FSU appelle les agents à la grève ce jour-là.



Manifestation à Bogotà en 2009 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, au pied de la statue de La Pola (1795-1817), martyre de l'indépendance colombienne.

Le 14 novembre, jour anniversaire de l'exécution de la jeune femme par les autorités espagnoles, est devenu, en 1967, la Journée de la femme colombienne. Au niveau international, le principe d'une « journée internationale des femmes » est adopté en août 1910, sur proposition de la militante allemande Clara Zetkin, par la II^e conférence internationale des femmes socialistes. La première édition a lieu le 19 mars 1911. En 1914, c'est le 8 mars qui est retenu. Trois ans plus tard, les travailleuses de Pétersbourg choisissent ce jour (le 23 février dans le calendrier grégorien) pour manifester et exiger « du pain et la paix ». C'est le début de la Révolution de février.

Hausse des bourses pour les collégiens à la rentrée 2017 :

+ 25 %

À l'échelon 1, l'allocation passera de 84 euros par an à 105 euros, à l'échelon 2, de 231 euros à 289 euros, et à l'échelon 3, de 360 euros à 450 euros.

MARINE LE PEN ET L'ÉCOLE

AU-DELÀ DU DISCOURS RÉACTIONNAIRE

Présenté le 5 février dernier, le programme de la candidate met en avant douze propositions dont la première porte sur l'enseignement privé. N'attendez pas de Marine Le Pen un programme sur l'École en prise réelle avec la situation des établissements, des personnels et des élèves. Des réformes, des effectifs, des moyens... elle ne dit rien.

La priorité de Marine Le Pen, la première de ces douze propositions, est « la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix ».

Elle donne ainsi des gages à son électorat confessionnel et place sur le même plan École privée et École de la République. À mots à peine couverts, elle ouvre les vannes d'un financement sans limite de l'enseignement privé.

Le mot éducation – c'est un tour de force – n'apparaît pas une seule fois ! Le programme fait plutôt entendre toutes les antennes de la pensée réactionnaire : instauration d'un uniforme pour les élèves, revalorisation du travail manuel, suppression du collège unique, rétablissement de l'autorité du maître... Tout cela prêterait presque à sourire tant ces propositions sont en décalage avec les besoins en qualification.

DISCRIMINATION ET EXCLUSION

Pourtant ce projet peut séduire tous ceux, confondant respect et crainte, qui ne voient de solution aux difficultés de l'enseignement que dans une école qui se limite à l'instruction, qui inculque, surveille, punit et exclut. C'est le véritable sens de la référence à la méritocratie... car si Marine Le Pen veut récompenser ceux

qui réussissent parce qu'ils le méritent, les autres se verront exclus du système éducatif par un apprentissage précoce (dès 14 ans) et le développement massif de l'alternance.

Mais il y a pire. M. Le Pen propose que les enfants issus de l'immigration se voient imposer un délai de carence. Comprenez qu'il leur faudra attendre deux ans pour être scolarisés. Ils devront ensuite s'acquitter d'une taxe pour être admis à l'école.

CHANGER LA CONSTITUTION

À un journaliste qui lui faisait remarquer que la Constitution de la République garantit à tous le droit à l'Éducation, Florian Phillipot répondait qu'il suffirait de la changer pour y inscrire la « préférence nationale ».

Derrière le vernis de la respectabilité, le caractère antidémocratique du projet apparaît bien. Confondant droits sociaux, droits humains et droits civiques, le Front national vise à soumettre toutes les institutions de la République à son projet politique, on l'a vu récemment pour la justice. L'École de Marine Le Pen n'échappe pas à cette perspective totalitaire.

■ Frédérique Rolet, Thierry Ananou

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
LES RETRAITÉS EN CAMPAGNE

« On mesure le degré de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses aînés. »
Les élections sont propices à la construction de projets et d'avenir commun.

Une démocratie doit prendre en compte tous ses citoyens et elle ne peut négliger le vieillissement de la population ni l'existence de 15,6 millions de retraité-e-s. Certes, les candidats seront unanimes pour défendre leur pouvoir d'achat, reconnaissant qu'il a été mis à mal. Effectivement, le gel des pensions, le décrochage entre pensions et salaires (dont le COR estime qu'il va augmenter au fil du temps), le poids des dépenses contraintes, les mesures spécifiques contre les retraité-e-s (CASA, perte de la demi-part réservée aux veufs et veuves, fiscalisation de la majoration des 10 % de la pension pour avoir élevé au moins trois enfants), la détérioration des services publics... ont aggravé la situation.

PROFITER DE SA RETRAITE

Si la perte d'autonomie ne touche que 1,24 million de personnes de plus de 60 ans, c'est une grande souffrance pour la famille et le patient et cela a un coût (le reste à charge en EHPAD est évalué en moyenne à 1 800 euros pour une pension moyenne de 1 306 euros). *Le Monde de l'Économie* du 24 janvier indique que 67,4 % des Français demandent un financement durable du risque de perte d'autonomie. L'épidémie de grippe qui a touché nombre de personnes âgées a montré les conséquences d'une politique de casse de la sécurité sociale, de l'hôpital, et le renoncement aux soins est, hélas, bien connu. Il y a urgence à re-



valoriser toutes les pensions. Les retraité-e-s veulent être associé-e-s aux décisions publiques, économiques et sociales, et reconnu-e-s comme citoyens à part entière, et pas seulement au moment des élections. Ils veulent des lieux de concertation pour discuter de leur pension et veulent participer à la vie sociale ce qui suppose une politique de transport, de culture, de services publics. Ils veulent pouvoir profiter pleinement de leur retraite et cela implique santé, ressources suffisantes, ainsi qu'une réforme des retraites à taux plein dès 60 ans pour une carrière complète, sans décote ni surcote.

Les retraité-e-s diront cela aux candidats le 30 mars à l'appel de l'intersyndicale des 9, ils le diront aussi en diffusant et en remplissant le questionnaire unitaire. ■ Marylène Cahouet

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
LE SNES-FSU S'ADRESSE
À TOUS LES CANDIDATS...

Dans le cadre de l'élection présidentielle, le SNES-FSU interpelle les candidats sur l'avenir de l'école, du second degré et de ses personnels.

Comme à son habitude, le SNES-FSU inscrit son intervention dans la campagne aux élections présidentielle et législatives dans le cadre de sa démarche syndicale : interpeller les candidats, sur la base de ses mandats, sur les sujets qui concernent les personnels au quotidien dans leur métier, mais aussi analyser et critiquer leur politique éducative et leurs programmes politiques.

Cette interpellation se construit sur plusieurs supports. En premier lieu, des fiches thématiques abordant, tout au long de la campagne, les points clefs et les grands leviers de l'évolution du service public d'Éducation nationale (l'ambition du second degré, les métiers de professeurs, CPE et Psy-ÉN, l'orientation, l'autonomie des établissements et les carrières et rémunérations). Après une analyse de la situation, nous interrogeons directement les candidats avant d'avancer nos revendications. Les réponses seront rendues publiques sur notre site Internet.

Dans le même temps, le SNES-FSU poursuit son intervention sur les réseaux sociaux en alliant publicité d'articles en ligne et diffusion de vidéos. Les deux premières vidéos qui interpellent les candidats sur leur conception du système éducatif et sur l'autonomie des établissements seront suivies d'autres.

Plus que jamais investi dans la défense des personnels et de leur métier, le SNES-FSU mène l'offensive pour que les préoccupations des personnels soient entendues par les candidats.



... SAUF LE FN

Conformément à ses principes, le SNES-FSU ne recherche de contact avec la candidate du Front national à l'élection présidentielle ni ne l'interpelle.

Les orientations xénophobes et racistes, sinon totalitaires, que porte ce parti politique sont fondamentalement contraires à notre conception de la démocratie. Le SNES-FSU ne peut donc pas cautionner un tel parti en lui donnant tribune. ■ Xavier Marand

Consensus sur la différenciation ?

Message pressant des formations/formatages de la réforme du collège : il faudrait différencier à tout prix. Mais pourquoi et comment ? Peut-on arriver à un consensus sur la question ? C'est le pari du Conseil national d'évaluation du système scolaire, qui organise une conférence les 7 et 8 mars. Il sera possible de suivre les débats en ligne sur simple inscription sur la page www.cnesco.fr/events/event/differenciation-pedagogique.

Fiers d'être enseignants

7,6 %

d'intentions de vote des enseignants pour Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 selon le CEVIPOF (enquête réalisée entre le 2 et le 8 décembre 2016 et entre le 7 et le 13 février 2017 auprès de 18 013 et de 15 874 personnes interrogées selon la méthode des quotas). Il s'agit du score par profession le plus faible obtenu par cette candidate, même s'il reste encore trop élevé. Les enseignants rejettent dans leur écrasante majorité une candidate aussi éloignée de leurs valeurs de justice, d'égalité et leur attachement à la démocratie.

PPCR : et les chaires supérieures ?

Lors de la CAPN d'avancement d'échelon du corps des chaires supérieures, le SNES-FSU a rappelé ses revendications d'amélioration de carrière : un rythme unique d'avancement le plus favorable pour tous, le raccourcissement de la durée parcourue dans les échelons, particulièrement du 5^e au 6^e en alignant cette durée sur celle de la hors-classe des professeurs agrégés. Le SNES-FSU a dénoncé la situation inacceptable des professeurs de chaires supérieures qui, contrairement aux autres professeurs de l'Éducation nationale, ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, de revalorisation de carrière liée au PPCR. Le SNES-FSU poursuit sa collaboration avec les associations de spécialistes et continue d'intervenir auprès du ministère pour obtenir cette revalorisation au-delà du transfert primes-points.



PAGE	
I	• POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT NATIONAL
II	• LE BARÈME, POUR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET LA TRANSPARENCE • PAS DE MOUVEMENT SANS POSTE • LE PARITARISME
III	• LES PRIORITÉS LÉGALES • L'ÉDUCATION PRIORITAIRE • REMPLACEMENT ET TITULAIRE SUR ZONE DE REMPLACEMENT (TZR)
IV	• LES ÉLU-ES DU SNES-FSU : UNE INFORMATION CLAIRE ET UNE DÉFENSE EFFICACE • UN PROJET NÉCESSAIRE INCERTAIN

ÉDITO

DANS LE DÉDALE DES MUTATIONS

Le mouvement intra, opération de gestion apparemment technique, met en synergie beaucoup de questions politiques. De la création des emplois à l'implantation des postes dans les académies, de l'aspiration de chacune et chacun à vivre dans la région souhaitée à la nécessité de couvrir l'ensemble des besoins du service public de l'Éducation, de l'équité de traitement à la prise en compte de priorités légales, le mouvement intra est au croisement de chemins parfois divergents. Dans ce labyrinthe, le SNES-FSU et ses élu-e-s sont là pour défendre les personnels et les aider dans leur demande. Par leur connaissance du terrain, leur expérience, leur présence majoritaire dans les commissions paritaires, nos élu-e-s sont les mieux à même de vous conseiller efficacement. Partout, ils agissent pour préserver l'intérêt des collègues, les garanties collectives et l'unicité des règles du mouvement,

mais aussi pour garantir la transparence des opérations de mutation. Cette année encore, les créations de postes ne suffiront pas à couvrir les besoins (non-compensation des pertes subies entre 2007 et 2012, hausse démographique non anticipée, crise du recrutement...). La formulation des vœux, leur pertinence, leur ordre, les effets sur le barème, vont être d'autant plus importants pour obtenir la mutation que vous souhaitez. Cette publication nationale, les publications académiques et les élu-e-s du SNES-FSU vous y aideront. Faites confiance au SNES-FSU ! ■



Xavier Marand
Secrétaire général adjoint



Thierry Meyssonnier
Secrétaire national

POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT NATIONAL

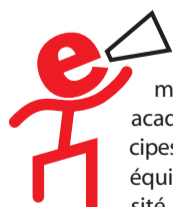
Le mouvement national en deux temps freine les volontés de mobilité interacadémique en raison de la mutation en aveugle et génère des inégalités de traitement de situations identiques entre les académies malgré les interventions acharnées du SNES-FSU. Repenser un mouvement national en un seul temps devient urgent pour les personnels et la qualité du service public de l'Éducation.

Depuis 1999, le mouvement national est scindé en deux phases. La première phase de novembre à mars, dite interacadémique, a pour vocation d'affecter les personnels dans une académie. Débutent ensuite les procédures de la deuxième phase, dite intraacadémique, qui permettent en juin l'affectation ou la mutation prononcée par le recteur des personnels sur un poste au sein de l'académie. Poussant plus loin la déconcentration, le ministère a décidé en 2007 de laisser aux académies une plus grande autonomie quant à la constitution des règles régissant le mouvement intra. Les conséquences pour les personnels et le service public sont redoutables :

- la gestion de la pénurie de personnels sur l'ensemble du territoire ;
- moins de mobilité : le changement d'académie s'apparente à un saut dans l'inconnu et le calibrage, comme outil de gestion de la pénurie, peut empêcher des entrées dans une académie qui restera déficitaire à l'issue de l'intra ;
- le rôle des hiérarchies locales est accru, accentuant les pressions sur les personnels.

➔ **Pour un nouveau mouvement national**
Seule la conjugaison d'un mouvement en un seul temps et la création de postes permettra

d'allier les intérêts des personnels et ceux du service public, tout en garantissant une couverture équitable des besoins académiques, une meilleure satisfaction des vœux des personnels grâce à une plus grande mobilité, l'équité et l'égalité de traitement pour tous. À travers ce nouveau mouvement, le SNES-FSU promeut l'idée de mobilité choisie et volontaire : c'est un moteur important de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle, qui permettent de libérer les énergies et les initiatives, de construire le travail en équipe et de renforcer le service public. Le mouvement doit se dérouler selon des critères lisibles et quantifiables et garantir la transparence des opérations. En parallèle les recrutements nécessaires doivent être planifiés et le volontariat sur les postes peu attractifs favorisé par un plan d'ensemble équilibré.

➔ **Le SNES-FSU intervient**

Dans l'immédiat, le SNES-FSU met tout en œuvre dans chaque académie pour obtenir que les principes de transparence et d'un barème équilibré prenant en compte la diversité des situations soient appliqués partout, que le développement du profilage de postes et la prise en compte des avis des chefs



d'établissement soient limités. Ainsi, comme les élus nationaux pour la phase interacadémique, les élus académiques du SNES-FSU continuent

d'assurer pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues dans le cadre du mouvement intra-académique. ■

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE « SPÉCIAL INTRA 2017 » LES MEMBRES DU SECTEUR EMPLOI DU SNES-FSU NATIONAL.

ONT COORDONNÉ CETTE PUBLICATION : FLORENCE DENJEAN-DAGA ET THIERRY MEYSSONNIER.

POUR LE DROIT DE MUTER

LE BARÈME, POUR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET LA TRANSPARENCE

Outil de gestion pour l'administration, le barème permet un classement des demandeurs selon un ensemble de critères quantifiés et objectifs prenant en compte la situation de carrière, administrative, familiale, et les choix individuels. Il indique à l'administration comment elle doit traiter chacun en fonction de règles communes qui doivent s'appliquer à tous.

Mais le barème est aussi un outil de contrôle pour les élus du personnel, il permet de vérifier la régularité des actes de gestion opérés par l'administration, d'établir la transparence des opérations et de combattre les tentatives de passe-droits. À ce titre, le barème est un garde-fou contre l'arbitraire. S'en affranchir, c'est ôter à des collègues toute possibilité de muter. Seul le respect d'un

barème équilibré, s'appliquant à tous, permet d'éviter que les mutations soient subordonnées à des critères subjectifs, variables, non transparents : avis d'un chef d'établissement, « mérite », docilité...

Les postes spécifiques

Ainsi les procédures particulières de recrutement en éducation prioritaire maintenues dans cer-

taines académies continuent de limiter la mobilité des collègues en sortant un nombre non négligeable de postes de la règle commune et mettent les collègues retenus dans une situation parfois délicate vis-à-vis de leur hiérarchie.

La question du recrutement sur les postes spécifiques, qui se fait sur avis – du chef d'établissement, des corps d'inspection et du recteur – après étude d'une candidature via un CV et une lettre de motivation et en dehors de tout barème, doit être elle aussi posée.

Les sections académiques du SNES-FSU interviennent sur cet enjeu fondamental lors des instances de dialogue concernant les circulaires académiques et mettent en avant leurs revendications : garantir à tous un traitement équitable par des barèmes améliorés, à l'inter comme à l'intra.

Une évolution nécessaire

Pour le SNES-FSU, le barème actuel doit évoluer pour mieux prendre en compte, de manière plus progressive, la réalité des situations et pour laisser la part la plus réduite possible aux critères ultimes (tel l'âge). Il ne doit pas « survaloriser » certains choix ou situations, opposer situations familiales et stratégies individuelles, stabilité des équipes pédagogiques et désir – au moment où on le choisit – de changer d'établissement. La progressivité des éléments chiffrés et l'équilibre entre ces éléments doivent permettre à chaque collègue qui le souhaite d'espérer obtenir une mutation dans un délai raisonnable. Enfin, sa continuité dans le temps doit être un point d'appui pour permettre l'élaboration de stratégies personnelles de mutation à moyen terme. ■



Pas de mouvement sans poste

Qui dit création d'emplois ne dit pas nécessairement création de postes et qui dit créations de postes ne dit pas nécessairement création de postes en établissement.

Les créations d'emplois sur le quinquennat qui se termine ont, pour une part, été absorbées par le nécessaire retour de la formation des stagiaires. Toutefois, les créations de ces deux dernières années se sont traduites par une augmentation du nombre de postes dans la plupart des académies. Mais la traduction de ces créations est diverse. Certaines académies ont fait le choix d'implanter des postes en établissement, d'autres d'attribuer plus d'heures supplémentaires dans les DGH.

La bataille pour la création de postes

Une partie importante de la qualité des mouvements intra tiendra donc aussi à la capacité de la profession à lutter dans chaque établissement, pour obtenir que soient créés des postes en nombre suffisant et soumis à la règle commune, que baisse le nombre d'heures supplémentaires, que la pondération en REP+ et en Première/Terminal ne soit pas comptabilisée en heures supplémentaires mais vienne bien en réduction des maxima horaires hebdomadaires de service. De l'issue de cette bataille dépendra la satisfaction de beaucoup de demandeurs. Dans l'unité la plus large, construire des mobilisations collectives est clairement la seule façon de changer la donne.

Le paritarisme



Les CAP (commissions administratives paritaires) et les FPM (formations paritaires mixtes) regroupant la CAP agrégés et la CAP certifiés sont des instances de contrôle démocratique sur les actes administratifs et de gestion des personnels car composées pour moitié de représentant-es des personnels élu-es au suffrage universel direct lors des élections professionnelles. L'autre moitié est composée de représentants de l'administration. Face à la puissance du pouvoir d'État et au poids des hiérarchies locales, ces instances ne sont ni des lieux de cogestion, ni des chambres d'enregistrement. Les élu-es du SNES-FSU examinent les projets de l'administration, dépistent les oublis, font rectifier les erreurs, proposent et obtiennent des améliorations dans le respect des règles communes, du statut et des droits individuels et collectifs, communiquent individuellement aux syndiqués leur résultat personnel, publient les barèmes... La lutte contre les tentatives d'ar-

bitraire, pour la justice et l'égalité de traitement, sont des enjeux très concrets, toujours d'actualité : l'antienne du « mérite », nec plus ultra de la pensée managériale, reste encore prégnante. C'est cela qu'il faut combattre. Mais, ensemble, commissaires paritaires et personnels, confortés par l'action syndicale, nous avons fait la preuve que nous pouvions changer les mentalités. C'est donc dans le cadre de l'indépendance syndicale à laquelle nous sommes profondément attachés que nous préparons l'avenir et œuvrons à créer les conditions d'une politique gouvernementale soucieuse des personnels.



J'ai débuté dans l'enseignement secondaire comme contractuelle. Pendant cette période difficile, le SNES-FSU a toujours suivi de près mes démarches. Après avoir réussi le concours interne, j'ai dû passer au mouvement inter puis intra-académique : j'ai été très heureuse de trouver, auprès du SNES-FSU, une aide précieuse doublée de beaucoup d'énergie pour établir une stratégie et hiérarchiser mes vœux.

EMMANUELLE, PROFESSEUR DE LETTRES, MONTPELLIER, STAGIAIRE EN 2015-2016

Environ
22 000

participants (hors PEPS et PLP)
à la phase inter 2017, environ
16 000 obtiennent une mutation.

Après la joie du résultat positif de la mutation inter et un retour dans mon académie de cœur, j'ai rapidement dû me plonger dans l'univers plein de méandres du mouvement intra. Après digestion et compréhension superficielle de la circulaire académique, le SNES Clermont a su répondre à toutes mes interrogations et me conseiller sur la stratégie à adopter pour la construction de ma liste de vœux. Sans certitudes évidemment sur le résultat, ces échanges m'ont tout de même permis d'en avoir une : celle d'avoir « fait ce qu'il fallait ». En corrélation avec ma situation personnelle et mes souhaits, ma liste a ainsi pu être optimisée pour me prémunir au mieux de toute décision décevante ou logistiquement problématique.

MATHIEU, PROFESSEUR DE SCIENCES PHYSIQUES, CLERMONT-FERRAND

LES PRIORITÉS LÉGALES

Elles sont inscrites dans la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et sont au nombre de trois. Elles concernent les fonctionnaires séparés de leur conjoint pour raisons professionnelles, les fonctionnaires reconnus handicapés et les fonctionnaires exerçant dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles.



2017

qui :

- CONSEILLE efficacement
- les syndiqués
- et barèmes de chacun
- RÔLE tout le projet
- améliorations
- des résultats fiables

RESPONSE INDIVIDUELLE EFFECTIVE RECONNUE

Informez-vous sur le mouvement Intra et téléchargez la fiche syndicale

SNES-FSU !

Facebook icon, Twitter icon, QR code

Les priorités légales ouvrent droit à des bonifications dans le cadre du barème : au titre du rapprochement de conjoints, du handicap et de l'exercice en éducation prioritaire (REP, REP+ et/ou Politique de la Ville). Selon les rectorats, les autres situations, ne relevant pas de ces priorités légales, sont plus ou moins bien prises en compte dans le barème de la phase intra (rapprochement de la résidence de l'enfant, mutations simultanées, agrégé demandant un lycée, TZR, stagiaires, réintégration, vœu préférentiel...).

Un constat

La politique ministérielle des dernières années, imitée par les rectorats à l'intra, a profondément déséquilibré le barème : en 2005, en survalorisant les sorties des établissements classés APV, puis à partir de 2015 des REP/REP+, en 2012 en valorisant considérablement la séparation des conjoints, en 2015 en plafonnant à l'inter le vœu préférentiel, seul moyen pour certains collègues exclus des priorités légales d'obtenir un jour satisfaction. Tout ceci s'inscrit dans une dérive inquiétante qui vise à considérer, dans notre ministère, que les « priorités légales » doivent être absolues.

Traiter l'ensemble des situations

Pour le SNES-FSU, les priorités choisies et définies par l'administration ne doivent pas donner lieu à des bonifications obérant la possibilité de muter pour les collègues n'en relevant pas. Un barème progressif, diversifié et équilibré doit permettre la prise en compte de la situation réelle des demandeurs de mutation et donner une perspective à chacun.



C'est ce que défendent le SNES-FSU national auprès du ministère et les sections académiques du SNES-FSU dans chaque rectorat. En tout état de cause, les deux éléments communs à tous, l'ancienneté de service et de poste, doivent être renforcés, la progressivité de cette dernière servant de référence pour l'ensemble des bonifications. ■

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

La réaffectation des collègues victimes de la suppression de leur poste fait partie des obligations de l'administration. Elle doit trouver un support au plus près de celui supprimé. Cette année encore, les disciplines comme les langues anciennes et régionales, les langues vivantes, à l'exception de l'anglais, restent sur la sellette dans le cadre de la réforme du collège. Face aux difficultés grandissantes de réaffectation et lorsque la lutte collective n'a pu sauver un poste, il est essentiel de bien connaître ses droits et la formulation adéquate de ses vœux. Consultez impérativement votre section académique.

L'éducation prioritaire (EP)

Depuis la rentrée 2015, la carte de l'éducation prioritaire a connu une refonte d'ensemble : suppression des APV et construction d'un double périmètre (REP et REP+), pondération des heures d'enseignement dans les établissements REP+ et augmentation significative des indemnités.

Refonte insatisfaisante

Le manque de transparence dans le classement des établissements, l'insuffisance du nombre d'établissements classés REP+ et la mise à l'écart des lycées dans la redéfinition de l'Éducation Prioritaire sont loin de répondre aux attentes des personnels. De plus, rien n'est fait sur le terrain pour l'amélioration des conditions d'études des élèves, sur le nombre d'élèves dans les

classes, sur les créations de postes de CPE, d'infirmières, de surveillants et d'assistantes sociales.

Mutation sur avis ?

La gestion des mutations montre que l'administration n'a pas renoncé à une vision managériale de la gestion des personnels : certains recteurs ont décidé de maintenir un avis du chef d'établissement pour l'affectation dans ces établissements en s'appuyant sur la circulaire ministérielle qui permet de soustraire certains postes en EP du mouvement général. Le SNES-FSU combat ces dispositifs de profilage déguisé qui accroissent les pressions sur les personnels, mettent à mal le travail en équipe et amoindrissent les possibilités de mutation de l'ensemble des collègues. Par ailleurs, l'application d'une bonification importante et non progressive de sortie d'éducation prioritaire après cinq ans d'exercice a depuis longtemps montré sa « nocivité » : elle accélère la « rotation » et la déstabilisation des équipes tout en contribuant elle aussi à enrayer la fluidité du mouvement. Enfin, les bonifications transitoires de sortie du dispositif APV seront encore valables cette année pour les collèges et maintenues pour les lycées aux mouvements 2018 et 2019 : faible compensation au regard du retard pris dans leur classement en EP. Le SNES-FSU demande le maintien des bonifications acquises sans limite de durée. L'éducation prioritaire mérite mieux !



Remplacement et Titulaire sur zone de remplacement (TZR)

Pour le SNES-FSU, le remplacement n'est pas une question annexe. Dans l'intérêt du bon fonctionnement du service public d'éducation et des agents remplissant cette mission, les postes consacrés au remplacement ne doivent pas être considérés comme variable d'ajustement.

La situation du remplacement

Force est de constater qu'actuellement le déficit de professeurs, CPE et Psy-ÉN est toujours important. Malgré l'augmentation des recrutements depuis 2013, les besoins sont tels que les marges de manœuvre pour le remplacement sont restées insuffisantes avec pour conséquences :

- une couverture des besoins de remplacement très dégradée et un recours important à l'emploi précaire ;
- des conditions de travail et d'emploi des collègues remplaçants souvent intenable (affectation sur plusieurs établissements avec des emplois du temps impossibles, des temps de trajet ahurissants...).

L'administration ne peut pas faire ce qu'il lui plaît, y compris en cas de nécessité de service. Des conditions de travail acceptables, la prise en compte des frais de déplacement, la pérennité de l'établissement de rattachement (une avancée qu'il faut régulièrement rappeler aux rectorats), la nécessité d'un arrêté d'affectation sont des combats que le SNES-FSU mène à tous les niveaux avec les collègues TZR pour améliorer leur situation quotidienne. Quant aux carrières, avec la mise en place du PPCR, les disparités en classe normale s'atténueront sans doute, mais le SNES-FSU restera vigilant pour exiger une réelle équité de traitement.



L'affectation au sein de la zone

Lors du mouvement intra-académique, des collègues peuvent être affectés sur un poste en zone de remplacement, soit à leur demande, soit en extension. Dans la plupart des académies, en vue d'un groupe de travail spécifique, les collègues ont la possibilité de formuler des « préférences ». Le SNES-FSU demande que cette phase dite « d'ajustement » soit une véritable étape du mouvement avec calendrier particulier, formulation de vœux (et non de « préférences »), application d'un barème. Comme pour la phase intra, il est essentiel d'être suivi grâce à la fiche syndicale spécifique à l'affectation des TZR.

55 000

participants (hors PEPS et PLP) à l'intra 2016 pour l'ensemble des académies dont 18 300 participants obligatoires (mutés à l'inter, retour de disponibilité, de détachement...).

“ Souhaitant muter après plusieurs années passées en collège d'éducation prioritaire, j'ai pris contact avec la section académique du SNES-FSU Versailles. Là, des collègues militants – pour certains élus des personnels – m'ont accompagné dans mes démarches de différentes manières pour comprendre les mécanismes du mouvement de mutation et faire une demande ayant des chances d'aboutir. Le SNES Versailles réalise chaque année une publication très complète pour connaître les règles en application ; des stages permettent de confronter cette lecture à l'expérience de commissaires paritaires expérimentés qui vous expliquent le barème et son calcul, le fonctionnement des affectations, le calendrier à respecter, etc. J'ai ainsi pu mettre en place une stratégie de mutation réaliste vers des lycées et en obtenir un lors de ma seconde demande. ”

HERVÉ, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, VERSAILLES

35 %

des participants non obligatoires à l'intra 2016 ont obtenu une mutation.

LES ÉLU-ES DU SNES-FSU : UNE INFORMATION CLAIRE ET UNE DÉFENSE EFFICACE

Obtenir une affectation est un moment très important de la carrière et de la vie personnelle de chaque collègue : il convient donc de prendre toutes les dispositions pour réussir sa mutation.

Loin de pratiques démagogiques consistant uniquement à diffuser les projets ou les résultats, le SNES-FSU s'attelle à être auprès des collègues tout au long de la procédure pour les aider et les soutenir dans leurs démarches.

Des conseils efficaces

Pour formuler des vœux en connaissance de cause, les collègues ont besoin d'informations précises et fiables. Les élu-es du SNES-FSU de chaque académie étudient la situation de chacun, la stratégie la plus apte à répondre aux priorités individuelles. Par leur connaissance du terrain, leur expérience et leur présence en nombre dans les commissions paritaires, ils sont à même de conseiller efficacement. Sur le site national et les sites académiques, différentes brochures et documents sont mis à disposition des syndiqués : une US spéciale avec les fiches de suivi, les bulletins académiques publiés par chaque S3, les cartes « mutations 2016 » avec les barres intra des départements et ZRD, les barres des communes et des groupements de communes de l'intra 2016. Dans les académies, les élu-es et militant-es organisent des réunions et reçoivent aussi individuellement pour renseigner et aider.

Un énorme travail

Le travail préliminaire des élu-es est de contrôler et de faire corriger dans les groupes de travail les vœux et barèmes de chaque demandeur. La fiche syndicale de suivi est fondamentale dans cette première étape de l'intra. Vient dans un deuxième temps la vérification de l'intégralité du projet de mouvement transmis par l'administration, sa correction si nécessaire pour rétablir chaque demandeur dans ses droits, et la recherche des améliorations possibles dans le strict respect des règles communes.

Le travail préparatoire

Le travail préparatoire sur le projet de l'administration requiert du temps et une maîtrise parfaite des règles du mouvement. Les élu-es du SNES-FSU effectuent un contrôle systématique de la totalité du projet. Ils vérifient d'abord la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent, grâce aux documents obtenus lors des CT académiques et départementaux et par les informations des collègues dans les établissements, qu'aucun ne manque. Ils contrôlent ensuite l'intégralité des affectations proposées, conformément aux principes du mouvement.



LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Pour une information fiable

Après avoir pris le temps de vérifier chaque résultat individuel, nous communiquons aux syndiqués par mail, SMS ou par courrier :

- après la fin des groupes de travail, pour chaque vœu, le barème détaillé retenu par l'administration ;
- après les commissions d'affectation, leur résultat individuel définitif et les barres pour chaque vœu non satisfait.

Sur le site national, les syndiqués bénéficient d'un accès personnel direct aux informations individuelles les concernant.

Ils proposent des corrections du projet afin de garantir les droits de chaque collègue. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux...) et quantitatives (mutations supplémentaires dites « intra-commune » et « intra-département »). C'est ce travail précis et exhaustif qui garantit à chaque demandeur que l'égalité de traitement est respectée.

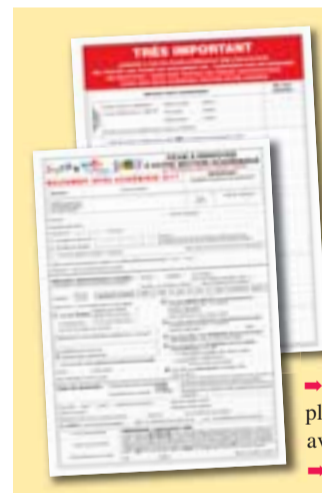
En commission

L'examen du projet de mouvement est mené de manière contradictoire en commission. Les résultats sont ensuite arrêtés par le recteur.



Dans les commissions, l'argumentation des élus du SNES-FSU est déterminante et leur efficacité est reconnue. L'expérience montre que les corrections et améliorations peuvent concerner plus du quart des deman-

deurs dans une discipline. C'est de cet examen contradictoire qui assure la transparence dont voudrait s'exonérer l'administration au titre de « l'adaptation du profil » ou de la « gestion ». Le SNES-FSU et ses élu-es sont résolu-es à continuer d'exercer le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandaté-es. ■



LA FICHE SYNDICALE

Ce document est indispensable aux élu-es pour suivre les dossiers individuels et pouvoir intervenir. Accompagnée des copies de la confirmation écrite de participation au mouvement et des pièces justificatives ainsi que des éléments complémentaires jugés utiles, elle leur est indispensable pour :

- ➔ conseiller efficacement dans la stratégie avant la date limite de modification des vœux ;
- ➔ vérifier et compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir tous les droits à bonification dans le respect des règles communes ;
- ➔ faire rectifier des erreurs et faire prendre en compte des oublis ;
- ➔ peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tout-es ;
- ➔ mieux informer des résultats.

Un projet nécessairement incertain

De très nombreux paramètres entrent dans la réalisation concrète du mouvement, opérée par l'outil informatique de l'administration.

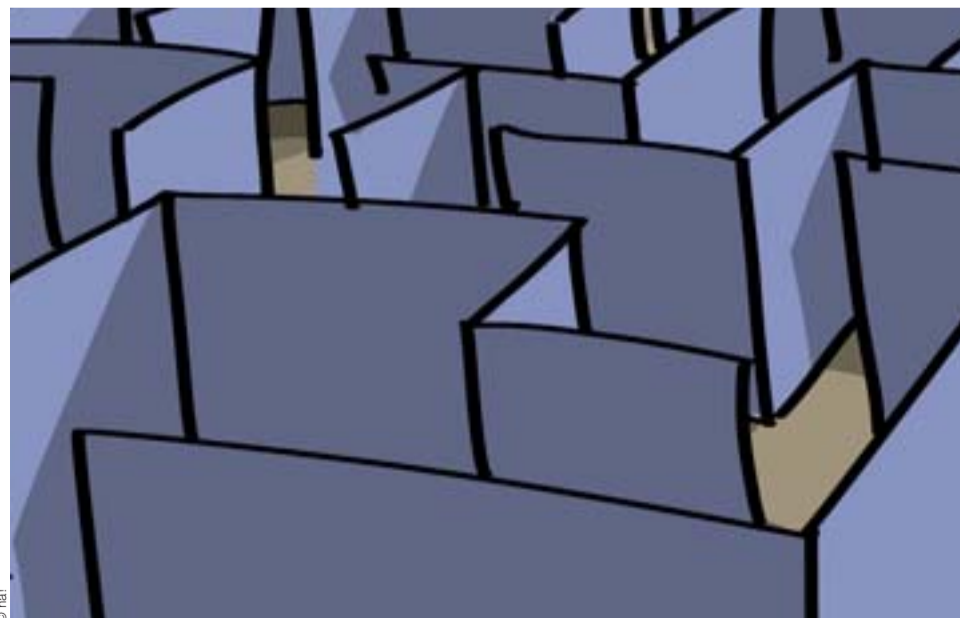
La complexité et la variabilité de ces paramètres interdisent de considérer comme définitif et abouti tout projet informatique : volume des

postes mis au mouvement et poids relatif des postes profilés, nombre des mesures de carte scolaire, nombre de postes en établissement et en zone de remplacement, « équilibre » du barème académique... De plus, le fonctionnement du logiciel, bien qu'il soit très performant, génère toujours des erreurs : le constat établi depuis longtemps est qu'il « oublie » d'affecter, en nombre variable, des collègues qui auraient dû obtenir satisfaction (on les nomme « candidats cachés ») et que les réaffectations après mesure de carte scolaire doivent être retravaillées « à la main », la règle de réaffectation n'étant pas respectée par l'algorithme. Enfin, certaines données administratives évoluent chaque année : état des postes, départs à la retraite, reports de titularisation, détachements en cours... La prise en compte de demandes tardives ou d'annulations demandées par les collègues dans le respect du calendrier fixé peut également modifier les choses. C'est pourquoi, le SNES-FSU a toujours demandé à ce que le projet ne soit pas diffusé pour éviter non seulement aux collègues le stress d'une attente des résultats définitifs mais aussi des pressions de l'administration pour limiter les modifications pourtant nécessaires pour rétablir chacun-e dans ses droits.



DIFFUSER LE PROJET OU NON ?

Lors de l'inter 2017, le ministère a persisté à diffuser un « projet » d'affectation avant qu'il ne soit étudié et corrigé par les commissaires paritaires, alors que la quasi-totalité des recteurs ont renoncé à cette pratique depuis l'intra 2013. Le ministère aurait été bien inspiré de suivre cette voie car le premier envoi de SMS a été un véritable fiasco ! Des collègues non demandeurs de mutations ont eu la surprise de recevoir un message leur indiquant un projet d'affectation dans une autre académie que la leur ! Indépendamment de cette péripétie, sous couvert d'information rapide, il s'agit d'une manœuvre dont le but réel est de chercher à s'affranchir du contrôle exercé par les élu-es du personnel. Ce qui est en jeu, c'est l'existence de règles connues de tous et applicables à tous, et la capacité des élu-es de s'assurer de leur respect.



CONSULTEZ LA PUBLICATION INTRA DU SNES-FSU DE L'ACADÉMIE DANS LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ AU MOUVEMENT

SUIVI DE LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE

DENI DE RÉALITÉ

Institué par la loi de refondation de l'École de 2013, le comité de suivi a présenté à l'Assemblée un second rapport le 22 février.

Présidé par le député PS Yves Durand, rapporteur de la loi de refondation, le comité de suivi est composé de quatre sénateurs et de quatre personnalités désignées par la ministre de l'Éducation nationale. Le rapport qu'il a présenté fait état de l'avancée de la mise en œuvre de la refondation : priorité au primaire, réforme de la formation des enseignants, programmes, évaluation et vie des nouvelles instances. Il pointe ensuite la mise en place précipitée de la refondation. Il fait enfin un point sur le service public du numérique éducatif.

Dès son introduction, le comité se dit « frappé de l'implication forte des enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques et de tous les personnels, à qui il a été demandé d'énormes efforts d'adaptation pédagogique pour mettre en œuvre la réforme ». Sur la réforme du collège, il constate que les EPI et l'AP sont en phase de démarrage et que « d'une manière générale, il apparaît clairement que la priorité est donnée par les enseignants à l'application des nouveaux programmes ».

ENVERS ET CONTRE LES PROFESSEURS

Par-delà les synthèses, apparaît un tout autre état des lieux de l'école. Les propos de chef d'établissement et d'IPR laissent voir une

réforme de papier : « il est difficile de parvenir à connaître les contenus réels des EPI » ou encore « concernant le dispositif AP, il sert souvent à mettre en place des dédoublements ». Le comité de suivi concède que « les EPI font l'objet d'une mise en œuvre pour le moins disparate d'un collège à l'autre ». Pour le comité de suivi, la culture professionnelle des enseignants du second degré est un frein qu'il faut lever. Cela passe par une formation inter-degrés dès la formation initiale en insistant sur les compétences fondamentales. Le numérique et les formations à distance en seront le levier.

S'inscrivant dans la fièvre évaluatrice du New Public Management, ce rapport oublie une fois de plus qu'une véritable refondation de l'École ne peut se faire sans les véritables experts que nous sommes et surtout contre eux. Il est urgent d'écouter les personnels et de prendre en compte leur expérience pour faire réussir tous les élèves. Au lieu de cela, le comité de suivi s'obstine et doute de l'intérêt de diminuer le nombre d'élèves par classe en REP ! Enfin, il propose que des représentants de la société civile et du monde économique participent à la rédaction des programmes !

■ François Lecoite



MATHS
ANALYSE TRÈS CRITIQUE
DE LA RÉFORME DU LYCÉE

La commission Inter-Irem Université a publié les résultats de son enquête réalisée avec l'APMEP.

Si seules 283 réponses (surtout de professeurs de S) ont pu être obtenues, elles sont conformes à ce que le groupe Maths du SNES-FSU entend lors de ses stages disciplinaires : difficultés énormes en calcul algébrique et littéral dès la Seconde (conduisant à une « incapacité de faire aboutir une résolution de problème »), manque important de méthode et d'automatisme, notion de nombre non maîtrisée, confusion « entre conjecture et démonstration ainsi

qu'entre cas particuliers et démonstration »... Pourtant, les objectifs des programmes sont ambitieux, mais sont perçus comme des « incantations stériles ». Ainsi, les collègues estiment que le raisonnement déductif devrait être introduit plus tôt. Il est aussi reproché « trop de géométrie repérée qui dénature la géométrie elle-même ». Les statistiques semblent se faire au détriment de l'analyse, même si certaines notions sont utiles en Première. Et ce ne sont là que quelques extraits...

BILAN NÉCESSAIRE

L'évaluation finale est aussi discutée : les exigences du bac semblent être bien en deçà des objectifs des programmes. Certes, les programmes du lycée ne sont pas seuls responsables de cette situation. Mais, alors que les études internationales (parfois discutables) pointent la faiblesse des élèves français en mathématiques (alors que nombre d'entreprises internationales installent en France leurs laboratoires pour la qualité de ses mathématiciens !), il aurait mieux valu, avant de réformer primaire et collège, faire un bilan de l'état du lycée. Par ailleurs, la chasse au formalisme qui accompagne depuis des années les programmes devrait peut-être faire place à une réflexion sur la finalité de l'enseignement des maths, en l'accompagnant de vrais moyens.

■ Jean-François Clair, Joël Georges

COLLOQUE NATIONAL
REPENSER LE LYCÉE

Autonomie des établissements, recrutement des enseignants, temps de travail, rémunération, premier degré sont les sujets de prédilection des candidats à la présidentielle.



Bien peu de choses en vérité sur le second degré sauf au détour de propositions sur la régionalisation de l'enseignement professionnel et le continuum bac -3 / bac +3 ! La ministre de l'Éducation nationale appelle de ses vœux une scolarité allongée à 18 ans, mais sans pour autant préciser les modalités ou le contenu d'une telle mesure. Le SNES-FSU veut donc remettre au cœur du débat électoral la question du lycée pour toutes et tous lors d'un colloque organisé le mercredi 29 mars. La réflexion se poursuivra le lendemain par une journée de stage syndical à Paris.

■ Claire Guéville

Avec les interventions de **Renaud d'Enfert**, professeur de sciences de l'éducation, université de Picardie : « Comment les disciplines ont structuré le Second degré ? » ; **Tristan Poullaouec**, sociologue, université de Nantes : « Quelles sont les attentes de classes populaires en matière éducative ? » ; **Dominique Gillot**, sénatrice, présidente du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle : « Quelle formation scientifique pour tous les élèves ? ».



La tourmente grecque II - Chronique d'un coup d'État

Documentaire de Philippe Menut
Projection organisée par le CSPG de Lyon (Comité de Solidarité avec le Peuple Grec)
« Je n'ai pas fait un film pour dire ce que je savais ; ce que j'explique, je l'ai compris en tournant le documentaire » (Philippe Menut).

Un gros plan à la fois humain et financier sur les causes et les conséquences de la crise grecque. La Grèce est un laboratoire en Europe. Un film pour débattre sur les perspectives politiques et les alternatives démocratiques en France et en Europe. Un documentaire lanceur d'alerte.

• Dimanche 9 avril 2017 à 10 h 45 au cinéma Comoedia Lyon. En présence du réalisateur.

LE SNES-FSU DE LILLE A DÉCIDÉ DE RÉTABLIR QUELQUES VÉRITÉS !
Petit quiz militant à destination des parents d'élèves... et des autres ! Testez vos connaissances sur le nouveau DNB : www.lille.snes.edu/spip.php?article3415

Académie de Toulouse

Les collègues en renouvellement de temps partiel ont reçu un courrier exigeant de motiver leur demande pour l'an prochain, réponse avant le 27 février. Cette procédure vise à limiter dans plusieurs disciplines l'octroi de services à temps partiel sur autorisation. La Rectrice justifie cette décision par la forte tension dans plusieurs disciplines, comme les Mathématiques, les Sciences Physiques ou encore la Technologie et SII. Le SNES Toulouse s'oppose à cette initiative. Il estime que, ce faisant, l'administration fait supporter aux collègues une crise de recrutement dont ils ne sont pas responsables. Elle incombe au manque d'attractivité de nos métiers qui n'attirent plus suffisamment de candidats pour pourvoir tous les postes mis aux concours.

PROJET DE MOUVEMENT ET BUG MINISTÉRIEL INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ

Les dizaines de milliers de SMS envoyés par erreur aux candidats du mouvement interacadémique cette année ont au moins eu un mérite : celui de prouver la dangerosité de la communication du projet que l'administration soutient pourtant mordicus.

Vendredi 17 février 2017. Pause méridienne. Les élus des personnels SNES-FSU sont dans l'attente du projet de mouvement que le ministère devait leur faire parvenir le matin même. Ce projet est le document à partir duquel ils vont accomplir leur travail de vérification et de dépistage des erreurs. Soudain, les téléphones se mettent à sonner sans discontinuer dans tous les bureaux. Même effervescence dans les sections académiques et départementales du SNES-FSU.

POURQUOI CETTE SOUDAINNE AGITATION ?

Les demandeurs de mutation viennent de recevoir un SMS que la DGRH (direction générale des ressources humaines) vient de leur faire envoyer par une officine privée. Ce SMS leur communique le projet de mouvement les concernant. Suite à une erreur de manipulation, les mauvais résultats ont été envoyés aux mauvais candidats. Ainsi, des titulaires d'une académie qui n'avaient pas participé au mouvement ont reçu un résultat les affectant dans une autre académie à la rentrée prochaine. D'autres ont reçu un résultat ne correspondant à aucun des vœux qu'ils avaient formulés, alors qu'ils ne sont pas

soumis à l'extension. De quoi semer le trouble, voire la panique, chez nos collègues !

UN PROJET SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ

Outre le bug, le projet qui est communiqué ne peut avoir un caractère définitif. En effet, il est établi avant que ne soient intégrées les demandes tardives. Celles-ci auront forcément une incidence sur certains résultats. En outre, il n'a pas été vérifié par les commissaires paritaires, qui détectent chaque année des erreurs et en demandent la correction. Ces corrections amènent elles aussi chaque année leur lot de modifications au projet. C'est pourquoi le SNES-FSU a toujours été opposé à sa communication. Il n'a pas attendu que le bug vienne ajouter du trouble à l'incertitude pour critiquer l'opération, contrairement au SGEN-CFDT qui s'exprimait en séance en faveur de la communication du projet, mais qui la critique désormais !

COMBIEN COÛTE L'OPÉRATION ?

Question à laquelle nous n'avons jamais obtenu de réponse malgré nos demandes réitérées. Le SNES-FSU a demandé au ministère d'infor-



© Musée national de l'Éducation

mer au plus vite les collègues du caractère erroné des informations envoyées. La DGRH a commandé l'envoi d'un deuxième SMS, demandant de ne pas tenir compte du premier... puis d'un troisième avec le projet (qui n'a toujours rien de définitif !). La somme des deniers publics gaspillés a sans doute été plus importante

cette année avec la multiplication des envois. Lors de l'ouverture des FPMN, l'ensemble des organisations syndicales a demandé au ministère de ne pas diffuser le projet pour les mouvements à venir – même celles qui, lors des FPMN précédentes, se réjouissaient de cette communication ! ■ **Thierry Meyssonnier**

HORS DE FRANCE PLUSIEURS VICTOIRES DU SNES-FSU !

Dans plusieurs dossiers indemnitaires, le SNES-FSU a défendu les droits des collègues des collectivités d'outre-mer (COM), trop souvent victimes de l'arbitraire administratif.



© BillionPhotos.com / Fotolia

Depuis plusieurs années, le SNES-FSU dénonce et combat les politiques des vice-recteurs (VR) des COM, consistant à rogner les droits des personnels, notamment sur le plan indemnitaire. De récents arbitrages prononcés par la justice sur des dossiers montés et suivis par le SNES-FSU ont rétabli les collègues dans leur droit et confirmé nos interprétations.

RECOURS ET MISES AU POINT

Sur le décompte de la durée de service nécessaire pour revenir exercer dans une COM après un séjour, le MEN a dû adapter les circulaires de mise à disposition. Il devra également le faire pour les collègues détachés après un séjour, le tribunal administratif ayant confirmé la lecture du SNES-FSU. Sur l'indemnité d'éloignement, le

Conseil d'État a débouté le tribunal administratif et le VR de Nouvelle-Calédonie, qui tentait d'en priver certains personnels. Concernant l'indemnité de frais de changement de résidence (IFCR) des personnels ayant terminé un séjour, le tribunal administratif a une nouvelle fois débouté ce même vice-recteur dans une décision rendue le 16 décembre dernier. Le jugement confirme l'analyse du SNES-FSU et indique que le montant de l'IFCR ne peut être amputé de 20 % ! D'autre part, les enseignants mis à disposition des COM du Pacifique peuvent prendre à

l'issue de leur séjour un congé administratif sur leur résidence habituelle. C'est en Polynésie que le VR refusait de verser l'IFCR liée à ce congé, il a dû réviser son interprétation erronée et engager les versements.

Le SNES-FSU a d'autres dossiers en cours, comme le congé administratif des collègues en CIMM, le respect des statuts et textes (CPE, droit de grève) notamment en Polynésie. L'ensemble de ces points a fait l'ordre du jour d'une récente audience au cabinet du MEN. La situation des personnels et les questions d'éducation en Polynésie et Calédonie y ont été abordées, tout comme l'actualité brûlante et la question de l'attractivité du département de Mayotte. Ils feront l'objet d'une future publication.

■ **Patrick Soldat**

AGRÉGÉS AVANCEMENT D'ÉCHELON 2016-2017

La CAPN des professeurs agrégés s'est tenue du 20 au 21 février. Le projet du ministère comportait un total de 17 905 promouvables : 3 664 collègues ont avancé au « grand choix », 5 343 au « choix » et 1 313 à l'ancienneté.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fourni un lourd travail de contrôle et de vérification préalables et sont intervenus en CAPN pour faire rectifier les erreurs, grâce aux informations fournies par les fiches syndicales de suivi individuel. Dès la fin de la commission, les collègues ont été informés du résultat les concernant. Le compte rendu détaillé de la CAPN avec les barres d'avancement par échelon et par discipline est en ligne sur notre site : <http://www.snes.edu/agreges-bilan-CAPN-avancement-2017.html>.

UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE

Le système actuel d'avancement à trois rythmes (quotas de 30 % de promotion au grand choix, 50 % au choix et 20 % à l'ancienneté) est devenu absurde, aboutissant à une hiérarchisation artificielle des collègues en raison des dysfonctionnements majeurs du système d'évaluation.



© DR

La notation pédagogique joue un rôle prépondérant pour les promotions : or, elle est devenue trop aléatoire. Les retards d'inspection et les pratiques de certains corps d'inspection (non-respect de la grille de référence, par exemple) en sont la cause.

REFONTE DES CARRIÈRES

À partir du 1^{er} septembre 2017, la carrière est restructurée et accélérée avec disparition du rythme le plus lent. Le futur rythme commun est au moins équivalent au choix actuel à partir du 4^e échelon. L'avancement à un rythme unique, inscrit dans le protocole PPCR et qui est la norme pour les corps de catégorie A, nous est presque acquis. Seuls deux moments d'accélération induiront une différenciation mesurée : 30 % des collègues bénéficieront d'une réduction de durée d'un an lors du passage du 6^e au 7^e échelon. Il en sera de même lors du passage du 8^e au 9^e échelon. La durée moyenne de la carrière sera ainsi de 25,4 ans.

Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide. Par ailleurs, la carrière doit être raccourcie, intégrer pleinement l'accès pour tous à l'actuelle hors-classe et enfin s'ouvrir sur les indices de rémunération de la hors échelle B.

■ **Serge Deneuvélise**

Hors de France : l'action syndicale paie !

Plusieurs grèves ont jalonné le début d'année 2017 dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), et de la Mission laïque française (MLF). À l'AEFE : lutte pour le maintien de la voie professionnelle au Maroc, solidarité pour le renouvellement de détachement de personnels résidents du premier degré, et maintien de supports budgétaires. Ces grèves ont connu des résultats records, jusqu'à 100 % de grévistes pour certaines catégories. Le MEN a confirmé les détachements et la voie professionnelle est maintenue au Maroc pour la rentrée 2017, preuves que l'action syndicale paie ! Sur les postes, le SNES-FSU reste mobilisé, tout comme à la MLF, où l'on pratique un dialogue social d'un autre âge, sans répondre aux personnels en grève ou à leurs représentants.

Le Rapport annuel d'Amnesty international

a été rendu public mercredi 22 février 2017. L'ONG y fustige les discours de peur et de haine de certains dirigeants du monde qui favorisent



le repli identitaire. Les réfugiés sont les premières victimes de cette rhétorique du « nous contre eux ». Le constat est accablant : les Droits de l'Homme sont toujours plus bafoués.

CAPPEI, c'est parti !

Le décret, les deux arrêtés et la circulaire encadrant la nouvelle Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée ont été publiés au *BOEN* n° 7 du 16 février 2017. En principe, les académies devraient sous peu commencer la campagne de candidature. La communication se fera probablement par les messageries académiques. Les collègues intéressés ont d'ores et déjà intérêt à se faire connaître en se rendant aux journées d'information qui devraient avoir lieu avec le premier degré dans les départements. Un groupe de travail ministériel est prévu prochainement quant aux modalités techniques d'affectation et de départ en formation pour le second degré. Le SNES-FSU y défendra des modalités claires et permettant de sécuriser les personnels se lançant dans la formation.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2017

MOBILISATION EMBLÉMATIQUE À MONTROUGE

Les personnels du lycée Maurice-Genevoix de Montrouge (Hauts-de-Seine) sont en lutte pour dénoncer le manque de moyens face à l'augmentation des effectifs. Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement s'accroît en effet très fortement. Comme pour la plupart des établissements de l'académie de Versailles...

Résultat : 35 élèves dans presque toutes les classes, et ce alors qu'une grande partie de ces élèves vient de collèges relevant de l'éducation prioritaire. Des problèmes de gestion des salles, d'emploi du temps, ainsi que la multiplication des incidents sont les corollaires de cette poussée démographique non contrôlée.

« ON N'EST PAS DES SARDINES ! »

Enseignants et parents d'élèves se sont déjà mobilisés en 2016 et ont alerté l'Inspection académique lors de deux audiences, en avril et en décembre. Ils ont alors reçu l'assurance que la particularité de la population du lycée serait prise en compte. Or le lycée devrait accueillir 60 élèves supplémentaires à la rentrée 2017 (par rapport à la prévision pour la rentrée 2016), et la dotation ne devrait augmenter que dans l'exacte proportion des effectifs.

Le jeudi 23 février, près de 80 % des enseignants ont donc refusé d'assurer leurs cours pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail. Les élèves se sont aussi mobilisés et se sont réunis nombreux en assemblée générale. Les personnels ont décidé d'entamer un mouvement de grève reconductible à partir du lundi 25 février pour récla-



mer des effectifs et des moyens permettant la réussite des élèves. Avec ces derniers, ils ont manifesté devant l'Inspection académique des Hauts-de-Seine le mardi matin aux cris de « On n'est pas des sardines ! ».

UN CAS D'ÉCOLE

Le cas de ce lycée n'est pas isolé : il reflète le malaise que vivent de nombreux établissements de l'académie de Versailles. Si la création de 560 emplois a été annoncée pour la rentrée 2017,

il reste que ce surcroît de moyens couvre tout juste l'augmentation des effectifs. À Maurice-Genevoix comme ailleurs, le rectorat ne peut pas dire plus clairement qu'il renonce à améliorer les conditions d'enseignement dans la masse des collèges et des lycées de l'académie.

Dans l'Essonne, le DASEN a carrément fait le choix de loger les collèges de l'Éducation Prioritaire à la même enseigne que les autres en termes d'effectifs. Finis les seuils à 25, il faudra dépasser les 30 élèves par classe pour déclencher l'ouverture d'une nouvelle division. Cette décision va entraîner une dégradation inacceptable des conditions d'enseignement des élèves les plus défavorisés. Drôle de façon de leur accorder une attention particulière...

Plusieurs autres établissements font les frais d'un manque de moyens évident, notamment le lycée Camille-Claudé à Vauréal (95) : 98 élèves supplémentaires ont beau être attendus l'an prochain, on y prévoit la suppression des dédoublements ! À tous les niveaux, les sections du SNES-FSU ont dénoncé cette insuffisance des moyens et organisent les mobilisations indispensables pour améliorer les conditions d'enseignement de tous.

■ Philippe Ruelen et Sophie Vénétay

VIOLENCES POLICIÈRES APPEL À MANIFESTER

Un récent rapport officiel fait apparaître une pratique discriminatoire du contrôle d'identité, rarement justifié par les policiers.

L'affaire Théo a mis en lumière la persistance d'agissements scandaleux de la part des forces de l'ordre, sans doute fondés sur un sentiment d'impunité, mais aussi, comme en ont témoigné certaines expressions publiques de représentants des policiers, un état d'esprit inquiétant pour la démocratie dans une partie de cette profession.

Les contrôles d'identité ciblent 2,5 fois plus les jeunes que le reste de la population, et parmi les jeunes, deux fois plus les hommes perçus comme noirs ou arabes. Ce genre de comportement alimente les tensions dans les quartiers populaires.

La saisine du défenseur des droits par le président de l'Assemblée nationale, sur sollicitations de deux députés (P. Amirshahi et N. Mamère),

au sujet de la doctrine du maintien de l'ordre, marque un début de prise en compte des interrogations légitimes d'une partie stigmatisée de la population et des mouvements de défense des droits qui se mobilisent sur cette question.

SAMEDI 19 MARS

Il est cependant regrettable qu'elle intervienne au moment même où les députés votent une loi réduisant encore les droits des citoyens face aux forces de police, élargissant notamment l'usage de la « légitime défense ».

Après la manifestation du 18 février à l'appel de la LDH, du CRAN, du MRAP, de SOS Racisme et de la CGT, le SNES et la FSU participeront à la Marche pour la Justice et la Dignité au départ de la place de la Nation, à Paris, le dimanche

19 mars, pour demander l'application des sanctions prévues pour les manquements constatés, le contrôle de la justice sur les actions policières afin de garantir les libertés individuelles, l'élargissement à tous les citoyens de la saisine du Défenseur des Droits. Il est urgent aussi de rétablir la police de proximité et de donner à la police les moyens de remplir ses missions de service public.

■ Hervé Le Fiblec



AFFELNET POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?

La nouvelle version du logiciel d'affectation des collégiens dans les lycées, Affelnet, mêle l'évaluation continue et celle de fin de cycle : la promesse d'une simplification reste lettre morte.

Affelnet gère l'offre et la demande de places en lycée à l'aide de coefficients d'harmonisation et d'un barème variable selon l'académie mêlant contrôle continu, lieu d'habitation, statut de boursier et vœux des élèves. Le ministère a décidé d'imposer des règles nationales pour la part « contrôle continu » du barème.

INÉGALITÉS DES DISCIPLINES

Dans sa course effrénée vers l'évaluation par compétences, il a décidé de niveler les moyennes annuelles des élèves sous forme de quatre forfaits.

/20	Points
Moyenne < 5	3
5 ≤ moyenne < 10	8
10 ≤ moyenne < 15	13
Moyenne ≥ 15	16

Dans les collèges évaluant les élèves par compétences, les chefs d'établissement établiront la correspondance entre l'évaluation locale et ces quatre forfaits. Attention ! Les moyennes considérées sont celles de sept champs disciplinaires : français, mathéma-

tiques, histoire-géographie, langues vivantes, EPS, arts, sciences et technologie (ou découverte professionnelle en Troisième prépa pro et SEGPA). Cette globalisation induit des pondérations inégales entre les disciplines. Par exemple en Troisième générale, la moyenne de français aura une importance double de celle de LV1 ou d'arts plastiques et triple par rapport à celle de SVT.

Enfin, s'ajouteront les points attribués en fin de troisième trimestre aux huit composantes du socle et pris en compte pour le DNB, qui feront l'objet de longues discussions entre professeurs de Troisième. Soit pour chacune des composantes : 10 points pour « maîtrise insuffisante », 25 pour « maîtrise fragile », 40 pour « maîtrise satisfaisante » et 50 pour « très bonne maîtrise ».

Il est probable que ce nivellement multiplie les cas d'égalité entre les barèmes d'élèves souhaitant accéder à un même lycée. Comment seront-ils départagés ? Ces transformations successives de notes en niveaux de compétences puis en points semblent kafkaïennes. Un des objectifs de la réforme de l'évaluation était de simplifier les processus pour faciliter le dialogue avec les parents. C'est raté !

■ Anne-Sophie Legrand

EMC, citoyenneté : enquêtes

Le ministère enquête ce printemps auprès des formateurs EMC, mais aussi des établissements (enseignants et personnels de direction) de l'académie de Limoges. Il s'agit de faire le point sur les modalités de mise en œuvre de l'EMC dans les écoles, collèges et lycées.

Le CNESCO met quant à lui en place une enquête nationale, quantitative et qualitative, sur l'école et la citoyenneté. En 2017, près de 30 000 élèves et leurs encadrants seront interrogés. Cette enquête vise à analyser les connaissances, croyances et comportements civiques des élèves ainsi que les conditions pédagogiques de leur formation citoyenne.

1/2

La moitié des ESPE propose un module de formation sur l'égalité fille-garçon.

Turquie

Réaffirmer la solidarité des syndicats européens de l'éducation envers les enseignant-es qui ont été radiés de la fonction publique, ou suspendus ou soumis à une enquête administrative, tel a été l'objectif de la mission du CSEE-IE (Comité syndical européen de l'Éducation, région Europe de l'Internationale de l'Éducation) à Ankara les 27 et 28 février. Une délégation composée de 18 personnes dont le SNES-FSU et le SNESup-FSU, avec les camarades du syndicat EGITIM-SEN et la Confédération KESK ont pu ainsi rencontrer des représentants du BIT, de l'UNICEF, et des Ambassades de France, Danemark, Pays-Bas et Allemagne. Continuer à exercer la pression est d'autant plus nécessaire dans un contexte politique où, comme le souligne le secrétaire général d'EGITIM-SEN, Mesut Firat, « le syndicat paye cher sa lutte pour la liberté d'expression et d'association ainsi que pour la démocratie ».



USAGE DU SMARTPHONE

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

L'utilisation pédagogique de téléphones mobiles en collège est souvent justifiée par l'aspect pratique pour chercher des informations, par la maîtrise de l'outil par les élèves et parce qu'il faut vivre avec son temps...

Les injonctions de l'institution sur des applications utiles pédagogiquement se multiplient. Il en va de même de l'usage du smartphone en classe.

DURA LEX SED LEX

Cela amène des collègues à se servir de cet outil dans un cadre pédagogique. Pourtant, la loi est claire sur cette question. Selon l'article L.511-5 du code de l'éducation : « Dans [...] les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le

règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite ». Tant qu'il n'y aura pas de problème ou de plainte, cela sera sans effet juridique pour les collègues.

En cas de plainte, suite à une utilisation en classe (accès à des sites interdits, harcèlements, films, photos, ondes wifi, etc.), le collègue pourrait subir une procédure disciplinaire et pénale.

Sur un plan éducatif, il sera compliqué d'interdire aux élèves l'usage du smartphone à certains moments de la journée au collège puis de le rendre obligatoire à d'autres.

Enfin, le risque de renforcer les discriminations entre les différents possesseurs de ces appareils existe.

Institution, parents, procureur pourraient soulever la responsabilité du professeur. Elle est engagée puisqu'il a encouragé l'usage d'un appareil quand la loi l'interdisait. On peut prendre des risques juridiques, mais le SNES-FSU se doit d'informer ses syndiqués afin qu'ils se déterminent face à des injonctions contradictoires et irresponsables. ■ **Didier Albert, Jean-Michel Harvier**

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance habitation ?
🔍

- Alors cette inondation dans ton appart ?

- J'ai rien eu à réclamer : plombier, assèchement, relogement... Super service !

ASSURANCE HABITATION MAIF.
Intervention d'urgence*, relogement (si domicile inhabitable) et de nombreux services inclus sans supplément. On a tout à gagner à se faire confiance.

assureur militant

*Service disponible en France métropolitaine, Andorre et Monaco.

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé)

Félix Vicq d'Azyr, créateur révolutionnaire de l'anatomie comparée

Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) ce tranquille bourgeois provincial fut un révolutionnaire ! Il exerça des responsabilités scientifiques pendant la Révolution française. Il préconisa des réformes en profondeur dans l'organisation de la médecine. Enfin, en créant l'anatomie comparée, il a ouvert la voie à la théorie de l'évolution.

• Paul Malziak, Adapt-Hermann, 2017, 196 p., 22 euros.

Géographier aujourd'hui

Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.

• Sous la direction de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p. 32 euros.

Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

À envoyer aux **Éditions ADAPT** - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**port + 3 euros**) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES
46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- LOCATIONS**
- (07) Coll. loue sa maison, mas isolé, garrigue ardéchoise, piscine, 9 pers. Arroser jardin, 15-31/7, 1 200 €. Tél. 04 75 39 33 14
 - (20000) Ajaccio, loue F3 tt confort, 300 m de la plage du 1/07 au 9/09/2017 : 460 €/sem. 900 €/qz. 1 300 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41
 - (24) Périgord, près Sarlat, loue gîte 6/7 pers., prix enseignant. Tél. 06 78 73 17 35
 - (33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41
 - (64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41
 - (33) Bassin d'Arcachon, Claouey, loue maison 4-6 pers., confort, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41
 - Sicile, loue maison bord mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42
 - Voilier 12 m, coll. skipper embarque équipiers **iles d'Hyères, Corse**. 300 €/sem./pers. Tél. 06 77 85 88 39, ap. 20 h.
 - (75013) Paris Italie, loue 2 p. confort. 450 €/sem. Tél. 06 07 94 91 36
 - (83) Coll. loue maison pour 8 pers., été 2017. Tél. 06 50 91 40 07
 - Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95
 - Coll. cherche logement pour jeune fille en stage à Paris en avril, mai, juin, juillet, août, septembre. Tél. 06 81 48 56 07, Robert Jacquin